

Administration et ressources humaines, Presse : Intercommunalités de France et le CNFPT s'engagent pour la formation des agents publics

Communiqué commun. Le mercredi 17 janvier 2024, Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, et François Deluga, président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ont signé la première convention cadre de partenariat entre les deux structures au siège du CNFPT à Paris.

Publié le 17/01/2024 Mis à jour le 19/01/2024



©CNFPT - Stéphane Arous

Dans la continuité des nombreux échanges, rencontres et travaux communs menés depuis plusieurs années entre Intercommunalités de France et le CNFPT, les deux organisations s'engagent à poursuivre leur coopération pour développer l'offre de formation continue pour les agents des communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropoles. Au vu des enjeux auxquels sont confrontés les territoires, apparaissent de nouveaux besoins en compétences, notamment sur les sujets de la transition écologique et du développement économique, pour les agents territoriaux.

La nouvelle convention de partenariat pour trois ans leur permettra d'associer leurs compétences afin de disposer d'une approche globale sur les métiers publics et sur la formation, d'enrichir la réflexion sur les services publics, leurs évolutions et leurs valeurs, et d'informer sur les mesures nouvelles portant sur l'ensemble des politiques publiques intercommunales.

Intercommunalités de France, interlocuteur central des 272 000 agents intercommunaux qui font des intercommunalités le 3^e employeur territorial, pourra relayer auprès du CNFPT leurs attentes afin de contribuer à l'amélioration de son offre de formation continue, alors que le champ des compétences des intercommunalités est en perpétuel développement. Le CNFPT pourra ainsi s'appuyer sur Intercommunalités de France pour communiquer aux adhérents de l'association ses actions, en particulier celles relatives à la transition écologique et énergétique, à l'adaptation au changement climatique, au développement économique et territorial, ou encore à l'apprentissage dans les collectivités. La coopération inclut également le développement des compétences des agents dans les fonctions supports et le management, en lien avec les évolutions institutionnelles et organisationnelles. Les deux organismes poursuivront dans les années à venir leurs échanges et le partage d'expertise à l'occasion de leurs événements respectifs (convention des Intercommunalités de France, Entretiens territoriaux de Strasbourg...) et dans le cadre de la commission Ressources humaines d'Intercommunalités de France.

Photos de la signature disponibles sur simple demande.

Contact presse



Relations institutionnelles: Yoann JACQUET

Responsable de la communication institutionnelle et des relations presse

Mobile 06 71 50 65 88

Courriel



Intercommunalités de France

Horaires : Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures.

Adresse : 22, rue Joubert 75009 Paris

Tél. : 01 55 04 89 00